

Journée d'étude dédiée à l'industrie musicale en Rhône-Alpes

Le 12 janvier 2009, à l'Épicerie Moderne

Synthèse présentée par Philippe Teillet
Maître de conférences en science politique
Institut d'Études Politiques de Grenoble, PACTE CNRS

A l'issue de cette journée de travaux, les éléments de synthèse qui vont être présentés seront divisés en deux temps. Le second s'attachera aux perspectives de cette journée en termes d'action publique. Le premier sera plus de l'ordre du constat. Il sera marqué d'une dimension plus subjective, même si celle-ci est fortement dépendante de l'observation, depuis près d'un quart de siècle, du développement d'actions publiques dans le champ qu'on appelle désormais celui des musiques actuelles.

1- L'industrie musicale en Rhône Alpes : éléments d'un constat

Dans un premier temps cette synthèse va essentiellement se centrer sur les éléments apportés lors de ces débats (autant par les différents participants que par le public présent) et qui permettent de définir la situation présente. Il s'agira d'abord de relever ce qui concerne les acteurs régionaux des industries musicales, leurs métiers, leurs pratiques et relations. Il s'agira ensuite des actions mises en œuvre, tant de la part des pouvoirs publics que des acteurs privés. Sur le premier point, nous avons été particulièrement sensible à une certaine fluidité dans la définition que les acteurs régionaux donnent d'eux-mêmes (qui sont-ils ? Sur quelles parties de la filière musicale interviennent-ils ? Quel est leur catalogue d'activités ?). Sur le second point, c'est plutôt leur stratégie en contexte d'incertitude qui a retenu notre attention.

Acteurs de l'industrie musicale en région : vers une plus grande fluidité identitaire et relationnelle ?

Les débats ont en effet témoigné d'une certaine recomposition des identités professionnelles qui va dans le sens d'une plus grande fluidité, autrement dit d'une dilution des frontières entre catégories d'acteurs, d'un plus grand flou dans le repérage de leurs différences et d'un effacement tendanciel de leurs oppositions. A rebours des grandes classifications opposant notamment spectacle vivant et industrie du disque, enjeux esthétiques et commerciaux, au fond, « artistes et managers »¹, de nombreux propos tenus rendent compte de la mise en cause des « frontières » entre champs d'activités et donc entre catégories professionnelles qui, désormais, se connaissent et se reconnaissent, échantent leur savoir-faire, enjeux et ambitions.

Signe de cette grande fluidité : la large diffusion d'un type de stratégie à large spectres (dite « à 360° ») se traduisant par des situations où des acteurs se définissent comme accomplissant une grande diversité de métiers (jusqu'à des artistes estimant « qu'ils font tout »). Cette stratégie ne concerne donc pas seulement de grands groupes des industries de la musique ou des loisirs, mais aussi de petites structures voire des « entreprises » unipersonnelles qui sont conduites à exercer des activités autrefois ou ailleurs prises en charge par des structures différentes.

Jean-François Braun évoquait dans son introduction de grands familles d'activités au sein de l'économie de la musique. Les débats ont à plusieurs reprises mentionné

¹ Selon la formule d'Eve Chiapello, *Artistes versus managers – Le management culturel face à la critique artiste*, Métailié, 1998.

l'existence d'une filière. Tous ces termes convergent dans une représentation fluidifiée des relations entre acteurs, associés au sein de « familles » ou coopérant dans le cadre d'une « filière ». Il est alors assez logique, surtout dans un contexte économique et technologique marqué par de nombreuses incertitudes, d'observer des mutations identitaires et professionnelles conduisant certains acteurs à revendiquer pour eux-mêmes l'exercice de plusieurs de ces activités ou un éventail élargi de positions au sein de la filière (éventuellement afin de se protéger contre certains aléas et d'anticiper sur certains changements).

Toutefois, cette fluidité n'est pas absolue et certains blocages, problèmes de reconnaissance voire oppositions ont été aussi rappelés. Il en va ainsi des relations parfois difficiles entre tourneurs et diffuseurs. D'autres propos ont évoqué une vision plus conflictuelle, voire agonistique de la situation (« combattre les majors », « soutenir les 90% qui font 10% du chiffre d'affaire », « dénoncer les fonctionnaires des bureaux exports », etc.).

Surtout, on observe que les mutations décrites consistent en des changements d'activités professionnelles, une transformation des métiers, qui ne sont jamais pensés dans les termes d'une prospective des ressources humaines pouvant se traduire en plans de formation négociés avec les pouvoirs publics. Les acteurs présents ont témoigné d'une forte culture de l'apprentissage sur le tas ou de l'absence d'une culture de gestion prévisionnelle des besoins de formation qui peut à terme handicaper le secteur.

Les actions : agir dans un monde incertain² ?

Un consensus a pu s'établir sur le fait que les activités des uns et des autres seront fortement dépendantes d'une année 2009 qui, sur le plan économique et social s'annonce comme très difficile. Difficultés qui semblent devoir exacerber celles du secteur musical sensibles depuis plusieurs années (effondrement du marché du disque, recomposition dans le champ du spectacle vivant). Mais les situations décrites doivent être appréciées avec nuances. Les difficultés ne s'annoncent pas d'une ampleur égale ou proportionnelle pour tous. Ainsi, certaines remarques prédisaient que les producteurs indépendants auraient plus de chances de survie que les « gros ». Plusieurs témoignages attestaient que des entreprises régionales allaient vraisemblablement poursuivre leur développement, certaines se sortant même plutôt bien des difficultés présentes.

De façon générale, il semble que la crise actuelle (rappelons-le : cette crise est en fait l'accumulation de plusieurs, les unes affectant plus particulièrement le secteur des industries musicales, les autres étant plus générales) soit envisagée par certains comme l'occasion d'une mutation et en particulier, de sortir d'un certain individualisme marquant ce secteur d'activités.

Dans ce cadre, les solutions exposées durant cette journée concernaient l'organisation de forums ou de lieux de débats, mais aussi des activités de lobbying (sur le modèle de l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants – UPFI – et de ses succès en matière de crédits d'impôts, exemple que les producteurs de spectacles aimeraient suivre) et de mutualisation des activités ou ressources (comme la montré la création de l'Arrière Boutique).

Sur ce point, le secteur des musiques actuelles témoigne de son habitude de la débrouillardise, de sa capacité à s'imposer ou du moins à se maintenir dans des contextes difficiles et à s'appuyer parfois sur des ressources idéologiques (comme les affinités de nombre de ses acteurs avec l'économie sociale et solidaire) pour trouver des modèles économiques plus adaptés à la situation présente. Reste que cette capacité d'adaptation tend souvent à fonctionner dans l'urgence, « à l'arrache », sans parvenir à un niveau de rationalité qui lui permettrait de bénéficier de cadres de coopérations plus formalisés avec les pouvoirs publics.

² Pour reprendre ici un beau titre de M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, Le Seuil, 2001.

2- L'industrie musicale en région : quel(s) rôle(s) pour les pouvoirs publics ?

Sans que l'intervention publique ait été au cœur des débats (montrant ainsi que le champ des industries musicales a une culture nettement plus « libérale », y compris - et même parfois paradoxalement - au sein de structures « militantes » ou alternatives, que celui du spectacle vivant), plusieurs points la concernant méritent d'être relevés.

Que peut le politique ?

La première remarque qui doit être faite concerne la difficulté d'appréciation de ce que peuvent faire les collectivités publiques (Etat et collectivités territoriales) en ce domaine. C'est une difficulté générale que l'on trouve en France sur la plupart des problèmes publics où une certaine culture politique tend à surévaluer (du moins au regard de ce qui a été réalisé par différents gouvernements, de gauche comme droite, locaux ou nationaux) la capacité du pouvoir politique à peser sur le cours du monde, à transformer la société, à la changer, voire à « changer la vie »... C'est d'ailleurs ce qu'on a entendu parfois durant cette journée lorsqu'étaient évoqués le combat contre les majors (à la portée des dirigeants politiques ?) ou l'aménagement culturel du territoire (l'aménagement du territoire suppose une capacité à faire de l'avenir ce que nous souhaitons qu'il soit, capacité coûteuse économiquement et politiquement, dont aujourd'hui on peut douter de la réalité).

A l'inverse certains propos ont exprimé un doute peut-être excessif sur les ressources du pouvoir (en général) et de ses agents (dont certains ont été disqualifiés durant cette journée, par des professionnels doutant de leurs compétences).

C'est pourquoi, l'une des premières orientations des travaux portant sur l'intervention publique dans le domaine des industries musicales serait de savoir ce qui peut être fait à la fois dans un contexte juridique donné (celui de la « concurrence libre et non faussée»), dans le cadre des moyens dont disposent les collectivités publiques (seules ou en coopération) et d'une appréciation aussi fine possible des potentiels des opérateurs régionaux privés (lucratifs ou non lucratifs). Faut de quoi, l'action publique risque de balancer entre espoirs déçus et dénigrement habituels. Il est donc urgent de mobiliser les outils régionaux, nationaux et internationaux, d'observation et d'information afin d'identifier les ressources disponibles et les actions les plus efficaces.

Composer avec l'esprit d'indépendance

Pour qui fréquente régulièrement les lieux de mise en débat des politiques culturelles, la journée d'aujourd'hui a fait entendre sa musique singulière. Les appels à l'intervention des pouvoirs publics ont au final été peu nombreux. Nul appel ici à l'Etat, nulle exigence envers les responsables publics ni attente pour que s'exprime (enfin !) une « volonté politique »... Le contraste était donc fort dans un domaine de longue date habitué à une revendication de responsabilité pour les pouvoirs publics et à une demande inépuisable de la part des acteurs culturels en faveur des interventions publiques. Ici au contraire, la présence de nombreux petits entrepreneurs du disque ou du spectacle a sans aucun doute favorisé l'expression d'un esprit d'indépendance et de points de vue au travers desquels n'était pas remis en cause un modèle économique libéral. Peu de demandes dès lors ont été formulées en faveur d'une prise en charge publique ou de subventions plus nombreuses (ou autrement orientées).

Ceci invite à recommander pour les acteurs publics des formes de régulation respectueuses de cet esprit d'indépendance. Ce sont d'ailleurs des dispositifs qui ont été évoqués durant cette journée, qu'il s'agisse de mécanismes de garanties d'emprunt (sur le modèle de ce qu'assure au niveau national l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles – IFCIC) ou de prêts relais. Mais dès lors la question est de savoir comment s'organiseront les pouvoirs publics pour intervenir de cette façon, notamment comment pourra être mis en oeuvre un traitement intersectoriel

d'interventions relevant autant de la responsabilité des services culturels que de leurs collègues en charge du développement économique.

Penser la Région ?

Les débats ont été aussi l'occasion d'évoquer l'espace physique au sein duquel se déploient les activités des structures constitutives des industries musicales. Dans ce cadre il apparaît bien souvent que le territoire de ces entreprises n'a pas nécessairement les contours de la collectivité régionale. En effet, la globalisation des échanges culturels est un fait obligeant à prendre en compte plus que ça n'a été fait par le passé, l'interterritorialité³. Par ailleurs, les espaces de coopération entre acteurs de la filière peuvent être non nationaux mais transfrontaliers, européens ou internationaux pour partie. Enfin, s'il est possible de penser en termes de *cluster* (de regroupements réels ou virtuels d'entreprises interconnectées dans un même secteur pour maximiser leur efficacité individuelle), il n'est pas certain que cette logique désigne une collectivité chef de file. Les régions peuvent soutenir cette logique de cluster, mais rien n'empêche des départements, des villes ou des structures intercommunales d'en faire autant (notamment en vue d'accéder au statut de ville créative).

Il n'en reste pas moins que les débats de ce jour ont montré le rôle indispensable de réseaux régionaux d'équipements de diffusion que ce soit pour la promotion de nouveaux talents, pour les doter d'une légitimité (grâce à un public substantiel) ou leur assurer des sources de revenus. Reste, que non seulement ces équipements sont le fruit d'une coopération d'acteurs publics (avec souvent pour les communes un rôle essentiel) et privés (généralement à caractère non lucratif), mais, en outre, leur mise en réseau n'est pas encore pleinement pensée dans une logique de filière(s) régionale(s) voire interrégionale(s) et possiblement transfrontalières.

A cette difficulté à penser une action infra ou post nationale qui ne serait pas pour autant limitée au cadre géographique des régions françaises, vient s'ajouter celle qui résulte de la complexité des processus actuels de définition de la valeur artistique. Si les médias nationaux, donc parisiens, ont longtemps joué un rôle clef en ce domaine, le web 2.0. offre aujourd'hui de nouvelles possibilités de construction et de définitions des valeurs. L'efficacité de la prescription par internet a même conduit à la production d'un modèle de référence, celui d'Artic Monkeys⁴. Mais ni dans l'un et ni dans l'autre cas il ne s'agit de processus susceptibles d'être maîtrisés voire simplement infléchis au niveau régional.

L'interrogation relative au cadre régional débouche assez logiquement sur celle concernant le rôle des agences qui comme la Nacre tendent à devenir, au-delà des missions qu'elles remplissent pour le compte de collectivités publiques, des outils au service des professionnels de leurs secteurs d'intervention. Les points précédemment évoqués invitent à revendiquer pour elles un développement de leurs interventions en matière d'établissement des besoins de formation des structures régionales (qui semblent peu en mesure de le faire elles-mêmes par « culture » de la débrouillardise et morcellement de leurs responsables), de traitement de l'interrégionalité, d'échange de « bonnes pratiques », voire de *benchmarking* (analyses comparatives) afin de favoriser auprès d'acteurs régionaux la diffusion de modèles d'action efficaces et pertinents.

Pour conclure, il m'a semblé que les débats de cette journée, à rebours de ce qui a été dit précédemment, faisaient encore la part belle aux enjeux artistiques, qu'il s'agisse de découverte, de création, de soutien accordé aux nouveaux talents, etc. On ne peut guère reprocher aux acteurs régionaux de s'exprimer dans la langue qui en France a dominé en matière culturelle. Il ne s'agit pas par ailleurs de contester la réelle inventivité artistique (et le renouvellement étonnant des formes) qui caractérise ces musiques. Mais le soutien aux industries musicales pourrait se justifier au regard d'autres considérations, qu'il s'agisse des innovations technologiques mais aussi sociales (dans les orientations de

³ Selon l'expression de Martin Vanier, *Le pouvoir des territoires*, Economica, 2008.

⁴ Cf. N. Curien, F. Moreau, *L'industrie du disque*, Coll. Repères, La Découverte, 2006, p. 101.

l'économie sociale et solidaire) ou des processus de formation et de qualification professionnelle qui se déploient dans ce secteur.

De ce point de vue, on ne peut qu'inviter les acteurs régionaux à s'intéresser de plus près aux débats européens qui ont lieu actuellement sur une définition concertée de politiques dans le domaine culturel. En effet, l'adoption de l'agenda européen de la culture fin 2007 a fourni un cadre de réflexion sur ces questions. Les trois plateformes de la société civile participant au dialogue structuré tel que proposé par l'Agenda européen de la Culture (« dialogue interculturel », « accès à la culture » et « industries créatives ») se réuniront en juin 2009 à Bruxelles. Celle sur les industries créatives va en particulier s'appuyer sur la contribution de ces industries à la stratégie de Lisbonne pour plaider leur meilleure prise en compte par l'UE et les Etats Membres.

En évoquant ce travail participatif et ouvert de la Commission européenne dans le cadre de la conclusion de la synthèse de cette journée, il s'agit d'inviter à la fois à s'informer sur ces débats (voire à y participer), mais aussi à y puiser des façons de concevoir l'aide publique en ce domaine pas seulement pour veiller à des objectifs culturels ou artistiques mais aussi pour servir un intérêt général plus largement défini.